

NON-OPPOSITION A UNE DÉCLARATION PRÉALABLE PRONONCÉE
PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE



N° DP 033 037 25 00093 déposée le 17/09/2025	
Date d'affichage de l'avis de dépôt en mairie : 24 SEP. 2025	
Par :	Madame BOURGEOIS Isabelle
Demeurant à :	14 Impasse des Chênes 33640 BEAUTIRAN
Sur un terrain sis à :	14 Impasse des Chênes 33640 BEAUTIRAN
Parcelle(s) :	E 1526
Superficie :	615 m ²
Nature des Travaux :	Installation d'une véranda
Surface de plancher créée :	21,93 m ²

Le Maire de la commune de BEAUTIRAN

Vu la déclaration préalable susvisée,
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants, R 421-1 et suivants,

Vu le PLU approuvé le 26 septembre 2013,
Vu la modification simplifiée n°1 du PLU approuvée le 8 décembre 2020,
Vu la modification simplifiée n°2 du PLU approuvée le 17 juin 2024,

Vu le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de la vallée de la Garonne Secteur Cadaujac-Beautiran approuvé par arrêté préfectoral en date du 24 octobre 2005 (cote de référence du secteur 6.80 en m NGF),

ARRETE

Article 1 : La déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non-opposition pour le projet décrit dans la demande susvisée, sous réserve du respect des dispositions mentionnées à l'article 2.

Article 2 : Le projet devra prévoir les aménagements nécessaires au libre écoulement des eaux pluviales sur le terrain, à la charge exclusive du propriétaire qui doit réaliser les dispositifs adaptés à l'opération et au terrain.

BEAUTIRAN, le 23/09/2025

Le Maire,

Philippe BARRÈRE

